



NADAILLAC

2017



BULLETIN MUNICIPAL

N° 18 - 2017

🌀 Le mot du Maire 🌀

Chers administrés,

Permettez-moi d'ouvrir ce dix-huitième bulletin municipal en ayant une pensée émue pour l'ensemble des familles de notre commune qui ont perdu un des leurs.

Le conseil municipal a également été éprouvé par ces malheurs, Anne-Marie Pinton et Jean-Claude Rolland, respectivement conseillère municipale et premier adjoint de notre commune, nous ont quittés prématurément au cours de l'année passée. L'ensemble de l'équipe municipale, les employés communaux et moi-même souhaitons renouveler nos sincères condoléances à l'ensemble de leurs familles et leurs proches.

*L'année 2017 qui s'ouvre est une année électorale, les **23 avril et 7 mai** nous élirons le prochain président de la république ; suivront les élections législatives des **11 et 18 juin**. Quelles que soient nos convictions politiques et bien entendu respectueux du suffrage universel, nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, à travailler avec la majorité en place pour l'avenir de notre territoire et de nos administrés.*

*Notre population sera recensée du **19 janvier au 18 février 2017**.*

Monsieur Aubert Couraye du Parc qui habite notre commune depuis plusieurs années, a été nommé agent recenseur sous la responsabilité de la coordinatrice Madame Nathalie Dale. Monsieur Couraye du Parc se présentera chez vous durant cette période, muni d'une carte d'agent recenseur ; je vous demande de lui réserver le meilleur accueil. Les renseignements que vous lui donnerez sont confidentiels mais très importants pour l'avenir de notre territoire et de notre commune.

Je profite de ces quelques lignes pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de Nadaillac. Cette nouvelle population participe au maintien de notre démographie et à la vie communale. Elle apporte une dynamique à notre commune et à nos associations ; elle stabilise les effectifs scolaires permettant ainsi le maintien de notre école. Je remercie ces nouveaux administrés de s'être installés à Nadaillac et je souhaite qu'ils trouvent dans cette commune une qualité de vie les incitant à rester très longtemps parmi nous.

Vous pourrez prendre connaissance dans ce bulletin des travaux que nous avons réalisés en 2016 ainsi que des projets planifiés pour 2017. Ces derniers seront financés par les fonds propres de la commune ainsi que par les diverses aides obtenues auprès de l'Etat et des collectivités territoriales de rattachement.

Nous resterons attachés à la maîtrise de nos taux d'imposition communaux afin de maintenir un prélèvement fiscal modéré sans trop pénaliser le pouvoir d'achat des ménages.

Un grand merci aux associations et aux bénévoles qui animent notre village en proposant des activités pour toutes les générations et ainsi, rendent notre commune plus attractive.

L'équipe municipale, les employés communaux et moi-même vous adressons tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Jean-Claude Veyssière

De 2016 vers 2017

Logements :

L'agence postale et la bibliothèque municipale de prêt ayant été réorganisées dans le même local rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, l'ancienne Poste a été transformée comme prévu en logement locatif T2. Cette habitation est occupée depuis le 15 septembre dernier.

Aménagement des jardinets de l'Eglise :

Les logements de la maison « Rousseau » du bourg étant terminés, il était nécessaire de procéder à l'aménagement de l'espace situé entre cet habitat et l'église. Ces travaux ainsi que les plantations ont été réalisés avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Merci à toutes les personnes bénévoles et élus qui nous ont aidés en apportant leur savoir-faire et leur dynamisme.

Ecole :

En avril, comme prévu, les écoles de l'ensemble du RPI ont été équipées de tableaux numériques et d'ordinateurs portables. Ces nouvelles méthodes d'enseignement stimulent et motivent les élèves en permettant aux enseignants de travailler avec des systèmes innovants et préparer ainsi l'entrée des enfants en secondaire dans des conditions optimum. Nous renouvelons nos remerciements à l'Association des Parents d'Elèves pour leur participation financière non négligeable à cet investissement.

Travaux de voirie :

Comme chaque année, nous avons procédé au goudronnage et entretien de notre voirie la plus endommagée. Des travaux de goudronnage ont été effectués aux hameaux de Rouvès, Les Salles et Route de Segonfond. D'autres travaux ont encore été réalisés sur des chemins ruraux à Rouvès et Souzet.

Extension assainissement collectif :

Le nombre croissant de constructions de maisons individuelles au Clos de Grignou, route d'Estivals a nécessité une extension du réseau d'assainissement collectif. Une antenne a donc été construite et dessert à ce jour deux terrains situés en bordure de route, dont l'un est actuellement bâti.

Collecte des déchets :

Depuis le début de l'année 2016, le SIRTOM a installé comme prévu une série de colonnes enterrées servant à recueillir le verre, le plastique, les cartons ainsi que les ordures ménagères. Ce service supplémentaire, situé au centre du bourg, à proximité des commerces et des services est très utilisé. Nous incitons vivement l'ensemble de nos administrés à faire encore plus d'efforts dans le tri sélectif afin que cela devienne un automatisme. Cet effort aura un effet positif sur le montant de la taxe d'enlèvement (TEOM). Adressez-vous à la mairie pour vous procurer gratuitement le badge permettant l'accès à la colonne d'ordures ménagères.



Tennis :

Le court de tennis a été entièrement repeint et retracé pour la satisfaction de tous ; nous vous remercions de vous rapprocher de la mairie pour les modalités d'accès et d'abonnement.

Site internet

Le site Internet a vu le jour il y a un an déjà, nous espérons que vous l'utilisez, vous y trouverez entre autres les informations municipales et administratives diverses, les articles des écoles et associations ainsi que l'agenda des manifestations de notre village et de certaines communes avoisinantes. N'hésitez pas à le consulter sur www.nadaillac.fr

Luminaires – illuminations

Nous espérons que vous avez apprécié les nouvelles illuminations de Noël, les éclairages fixés aux candélabres du bourg ont été renouvelés, désormais l'école étincellera et la salle polyvalente vous souhaitera de passer de joyeuses fêtes. Les activités périscolaires ont permis aux enfants des écoles de fabriquer toutes les décorations des sapins dressés dans les différents secteurs du bourg et des guirlandes s'allument le soir pour les rendre plus étincelants.

Salle polyvalente :

Le lave-vaisselle très ancien qui n'apportait plus le fonctionnement exigé a été remplacé. Nous vous informons que les tarifs de la salle des fêtes évoluent en 2017, vous pourrez les consulter sur le site.

Columbarium

La sollicitation croissante de familles désirant acquérir une urne dans l'espace cinéraire prévu dans le nouveau cimetière va nous inciter à aménager un jardin du souvenir afin de répondre à cette nouvelle demande des citoyens. Ce banc d'urnes sera évolutif.

Travaux d'enfouissement des réseaux :

Au début de l'année 2017, le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne procédera à l'enfouissement des lignes électriques basse tension dans le village de Mas Del Sartre.

La commune profitera de ces travaux pour enterrer le réseau France Télécom et Eclairage Public. L'ensemble des supports électriques et téléphoniques seront supprimés et de nouvelles lampes d'éclairage public plus modernes, de nouvelle génération (led) seront installées.

Voirie

Le programme des travaux de voirie 2017 sera élaboré en fonction des priorités concernant les routes les plus dégradées et suite aux travaux d'enfouissement des réseaux de Mas del Sartre, il sera certainement nécessaire d'intervenir sur les tronçons de chaussée.

Les chantiers des bénévoles

Tout au long de cette année 2016 plusieurs chantiers n'auraient pas vu le jour sans la participation active de certains bénévoles. Nous souhaitons ici les remercier de leur coopération pour les chantiers suivants :



Le vieux lavoir à La Fontaine de La Belle :

(Article paru dans Sud-Ouest)

« ... l'association Mémoire et patrimoine du Salignacois (MPS) a mis en pratique, un de ses objectifs : entretenir le petit patrimoine. C'est à Nadaillac que les bénévoles et les villageois, soutenus moralement par de nombreux curieux, ont œuvré autour du lavoir de la fontaine de la Belle, construit en 1925. Ils l'ont dégagé de ses encombres et d'une flore envahissante. Ils ont retiré la terre et les pierres amoncelées sur place depuis les années 1950, période depuis

laquelle il ne sert plus.

Après avoir déblayé plus de 50 m³ à la pelle, à la pioche, mais aussi à la pelle mécanique, il fallait bien à ces sauveteurs de patrimoine un petit réconfort gourmand. Cette œuvre s'est donc doublée d'un temps festif, avec un pique-nique préparé par MPS et un apéritif offert par la municipalité. »



Nous tenons également à remercier l'association MPS

Les jardinets de l'église



Les chemins ruraux



Merci encore à tous les bénévoles

Etat Civil

Année 2016



Naissances

LAVAL Ambre née le 23/01/2016

ROLLAND Charline Elise Jeanne née le 25/05/2016

DWORZAK Emma née le 17/07/2016

LAMECHE Eriù née le 20/07/2016



Mariages

BONY Lucy et QUINTARD Jérôme le 17/09/2016



Décès

Mme SALVETAT décédée en 2015 étant domiciliée à la maison de retraite de Salignac, nous avons omis de déclarer son décès dans le dernier bulletin

LEYMARIE Marie-Thérèse décédée le 11/01/2016

DELBRU-MARY Renée décédée le 10/02/2016

DELBOS Henri décédé le 11/02/2016 - élu de 1971 à 2008

DELBRU-LACROIX Mathilde décédée le 17/02/2016

LEONARD Maria décédée le 04/03/2016

MAGNE Hélène décédée le 23/04/2016

PINTON Anne-Marie décédée le 28/05/2016 - élue depuis 2008

VEYSSIERE Renée décédée le 01/07/2016

VIEILLEFOSSE Renée décédée le 03/08/2016

DESQUINES DOMINIQUE décédé le 03/09/2016

JOLY Nicole décédée le 01/10/2016

ROLLAND Jean-Claude décédé le 13/10/2016 - élu depuis 1977

Aménagement et Environnement

URBANISME

Nous rappelons à l'ensemble de nos administrés qu'il est obligatoire de déposer une déclaration préalable lorsque l'on réalise des travaux sur des bâtiments existants (exemple construction ou extension, échange de portes, fenêtres, volets etc...) et ceci avec encore plus d'exigence quand il s'agit de bâtiments situés dans le périmètre de protection de l'architecture et du patrimoine. Cette zone concerne l'ensemble du bourg et plus ; lors de votre demande d'autorisation en mairie, vous pourrez consulter le plan sur lequel l'architecte des bâtiments de France intervient.

Merci pour votre civisme.

L'urbanisme en 2016 :

- 13 Déclarations préalables (anciennes déclarations de travaux)
- 30 Certificats d'urbanisme A et B
- 7 Permis de construire



ELAGAGE DES ARBRES AUX ABORDS DES LIGNES ELECTRIQUES

En règle générale l'élagage est à la charge d'ENEDIS (ex-ERDF) qui en informe le propriétaire au préalable.

Dans les autres cas, le propriétaire doit procéder à l'élagage :

- Si la plantation a été faite après la création de la ligne électrique
- Si la distance entre la ligne située en domaine public et l'arbre planté en domaine privé n'est pas respectée (voir règles et distances sur www.enedis.fr)



LE DEFRICHEMENT

Est un défrichement toute opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière.

Tout défrichement doit faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la D.D.T. - Cité administrative – PERIGUEUX – www.dordogne.gouv.fr.



Par Martine CESSAC

Pour la huitième fois, la Ronde des Villages a animé le temps d'un week-end d'octobre, les rues paisibles de Nadaillac.

Dès le vendredi matin, la salle des fêtes et ses alentours étaient investis par de nombreux bénévoles. Les préposés à la décoration accrochaient au plafond et aux murs quelques 150 chapeaux de toute forme et toute matière pour illustrer le thème choisi cette année pour le village, ou ornaient, comme d'habitude, les tables de service nappées d'anciens draps brodés d'un accueillant "Bienvenue à Nadaillac". D'autres installaient les étals des exposants ou mettaient en place les structures de la rando elle-même : la porte

d'entrée, les barrières de sécurité, le barnum pour l'apéritif, les différents panneaux indiquant le parking ou l'arrêt de la navette... Il fallait aussi flécher jusqu'aux limites de la commune le parcours qu'emprunteraient les randonneurs avant et après le bourg.



Et déjà on s'affairait aussi en cuisine à déballer (500 barres chocolatées, 40 tablettes de chocolat à casser en

morceaux...), à ranger (20 kgs de rillettes, 150 magrets, 200 cabécous, 80 litres de vin rouge...) et à commencer à préparer les casse-croûtes et repas des 2 jours suivants (10 kg d'oignons à éplucher pour le tourrain !)



Le samedi et le dimanche, ce furent en effet quelques 220 randonneurs qui, après avoir reçu badge et tee-shirts, partirent de Nadaillac de bon matin, y firent une halte pour reprendre des forces ou, accueillis par un délicieux apéritif à la châtaigne (36 litres) y partagèrent le traditionnel repas (tourrain, rillettes, sandwiches de magret, cabécou) et s'y régalerent des gâteaux maison apportés par les dames de la commune ou des merveilles confectionnées en grande partie sur place (10 kg de sucre, 20 kg de farine, 150 oeufs) avant de se remettre en marche pour une nouvelle étape ou de prendre la navette qui les ramènerait à leur village de départ ; et ceci jusqu'au dimanche soir.



Mais ce n'était pas fini pour les bénévoles qui devaient démonter, ranger, nettoyer... Le lundi à midi, il ne restait plus trace de la Ronde des Villages, sinon des souvenirs qu'ils partagèrent avec ceux de toutes les communes participantes lors d'un convivial repas de remerciement à Salignac en pensant, bien sûr, à celle de 2017....

Budget

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	245 402,55 €	283 285,53 €
Recettes	301 389,19 €	223 834,65 €

BUDGET PRINCIPAL 2015

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	394 195,23€	252 899,77 €
Recettes	394 195,23 €	252 899,77€



COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	14 523,80 €	4 768,28 €
Recettes	18 530,27 €	26 013,09 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	19 067,47 €	25 672,83 €
Recettes	19 067,47 €	25 672,83 €

Les enfants, leur école



En début d'année 2016, Patricia Rolland a pris une retraite bien méritée après une longue carrière à la cantine. Nombreux sont les enfants qui se sont régalez de ses plats faits maison, chose rare au sein d'une cantine scolaire. Nous la remercions pour la qualité de son travail à la hauteur de la qualité de la personne.

Sylvie Pinton la remplace depuis et a su relever le défi de la gestion de la cantine, de la même manière, nous sommes certains qu'elle saura mener à bien la tâche qui lui incombe.



Les élèves de CM1-CM2 ont détourné des contes célèbres. Saurez-vous retrouver le conte original ?

La petite fille noire

Il était une fois une petite fille noire qui se promenait dans la forêt, avec son panier bleu qui contenait une galette et un bol de spaghettis. Quand tout à coup un ogre surgit des buissons. La petite fille dit :

« *Qui êtes-vous ?!* »

- *Je suis l'ogre le plus grand, le plus beau et le plus fort !*

- *Je vois ça, dit la petite fille.*

- *Où tu vas comme ça petite fille ? Demanda l'ogre.*

- *Je vais chez mon grand-père, lui apporter ce beau panier bleu avec plein de spaghettis et une galette.*

- *On fait une course pour arriver chez ton grand-père ? Proposa l'ogre.*

- *D'accord. Le premier arrivé chez mon grand-père aura un bout de galette. »*

Tout le monde part de son côté. L'ogre dit : « je prends ce chemin, tu prends celui-là ».

L'ogre fit des grands pas et sauta, puis il atterrit devant la porte du grand-père et il dit :

« *Toc, toc, toc ! C'est moi, je viens t'apporter un bout de galette et des spaghettis. »*

Le grand-père lui dit de tirer la chevillette des toilettes pour rentrer.

Le grand-père cria en le voyant : « Ha, Ha, Ha ! Tu es qui toi ? »

L'ogre mangea le grand-père et il prit sa place dans le lit.

La petite fille noire arriva et dit :

« *Oh que vous êtes grand, que vous sentez mauvais.*

☞ *C'est normal, je ne me suis pas lavé depuis 5 ans !*

☞ *Que vous avez de grandes dents et beaucoup de poils !*

☞ *C'est normal : je suis l'ogre : Ha ! Ha ! Ha !*

☞ *Oh mais où est mon grand-père ?*

☞ *Je l'ai mangé et tu vas le rejoindre.*

☞ *Non !*

☞ *Adieu petite fille ! »*

L'ogre la mangea. Il s'endormit et d'un coup, un homme arriva car il avait entendu du bruit et tua l'ogre. Le grand-père et la petite fille sortirent du ventre en chair et en os. Tout redevint comme avant.

Queue Brune et les trois humains

Il était une fois, dans une forêt une petite maison habitée par trois humains : le papa, la maman et le bébé. La maman avait préparé du thé à la camomille qu'elle avait mis dans trois bols : un grand, un moyen, et un petit ; elle les avait laissés refroidir sur la table près de la fenêtre. Comme c'était beaucoup trop chaud ils partirent chercher des truffes dans les bois.

Queue Brune une petite ourse sentit cette odeur alléchante et se laissa guider jusqu'à la petite maison. Elle vit la fenêtre ouverte et entra. Là il y avait trois bols remplis de camomille. Elle goûta d'abord le bol du papa : c'était trop chaud. Ensuite elle but dans le bol de la maman : il était beaucoup trop froid. A côté se trouvait un petit bol dont le thé était parfait.

Après avoir tout bu, Queue Brune alla s'asseoir sur la chaise du papa qui était inconfortable, sur celle de la maman elle trouva que la chaise était trop haute. Quand elle s'assit sur la chaise toute petite elle la cassa ! Ensuite, elle monta l'escalier où elle vit trois lits. La petite ourse s'allongea sur plus grand lit qui était trop dur, sur le moyen lit elle trouva que le matelas était beaucoup trop mou. Quant à celui du bébé elle le trouva si confortable qu'elle s'endormit.

Quand les trois humains revinrent avec un gros panier rempli de truffes ils virent que quelqu'un était passé par là et avait bu dans leurs bols, même que celui de leur bébé était vide.

« *Quelqu'un s'est assis sur ma chaise et l'a cassée* » dit le bébé ! Ils montèrent l'escalier et virent que leurs lits étaient défaits. « *Il y a une ourse dans mon lit* » chuchota le bébé. Ils réveillèrent Queue Brune et lui demandèrent ce qu'elle faisait là. Elle n'osa pas répondre et se sauva ...

Depuis ce jour les trois humains n'ont jamais revu la petite Queue Brune ...

En lien avec le salon du livre des "Lecteurs en herbe", les élèves de CE1-CE2 ont écrit des poèmes sur l'école

L'école avec des Si

Si j'étais un pot à crayons, je serais en coeur.

Si j'étais une colle, je serais à paillettes.

Si j'étais un crayon, je n'écrirais que des mots gentils.

Si j'étais un tableau, la maîtresse pourrait m'écrire dessus avec ses yeux.

Si j'étais une élève, je serais tout le temps gentille.

Si j'étais la directrice, je serais trop méchante avec les poux !

L'école

L'école ça colle

Les filles y sont folles

Comme les trolls !

Et puis les opérations

Nous mettent la tête au presse-citron !

Nous crions après les cahiers

Parce qu'on en a ASSEZ !



ASSISTANTES MATERNELLES à NADAILLAC

Deux assistantes maternelles agréées sont à la disposition des familles qui recherchent ce service :

✓ Sandrine LAMBERT - Rouvès - tel 06 74 19 23 43

✓ Nicole WITTOUCH - Le Bourg - tel 06 83 41 28 48

Associations

SOCIETE DE CHASSE DE NADAILLAC

Composition du Bureau :

Président : GLAUDON Bernard

Vice-Président : POMMIER Eric

Secrétaire : LEYMARIE Bruno

Secrétaire Adjoint : ROLLAND Pascal

Trésorier : PERRIN Philippe

Trésorier Adjoint : LOUCHART Patrick

Nous voilà en 2017, une année de plus de passée, bien trop vite hélas ; à la même vitesse pour tous avec des hauts et des bas !

Je souhaite que cette nouvelle année soit pleine de joie, de bonheur et qu'elle vous apporte le meilleur.

Bilan de la saison 2015/2016 pour ce qui est de la chasse collective :

- 25 sangliers
- 25 chevreuils
- 2 cerfs
- 30 renards

Pour la saison 2016/2017

Prélèvements effectués :

- 5 chevreuils
- 15 sangliers

Grâce à la convention passée avec les associations de Pascal Salvetat (Les Chaulats) et de Guy Rhodde (La Raymondie), nous avons pu obtenir des bracelets pour 2 cerfs adultes, 1 biche, 1 jeune ; il ne nous reste plus qu'à chasser.

Nous avons également effectué deux lâchers de 20 faisans ; 2016/2017 sera une très bonne année pour les bécassiers, un peu moins pour les paloumayres.

Le lapin de garenne se maintient mais s'est rapproché des habitations, nous attirons votre attention sur les règles de sécurité concernant la chasse à proximité des lieux de résidence.

Rappel de quelques règles de sécurité : Chaque chasseur est tenu de porter une tenue fluo orange (veste ou gilet pour le grand gibier ; casquette ou brassard pour le petit gibier), il serait souhaitable que les marcheurs et les promeneurs fassent de même pour être mieux vus.

Comme les années précédentes, nous vous proposerons un repas de chevreuil et un repas sanglier à la broche, nous vous informerons dès que les dates seront connues ; vous pourrez également les retrouver sur le site internet de la commune www.nadailac.fr.

Merci à tous et très bonne année.

Le Président
Bernard Glaudon

COMITE DES FETES DE NADAILLAC



Pour nous joindre :
cdf.nadaillac@gmail.com

Composition du bureau 2016/2017

Président : Philippe PERRIN

Vice-Président : Eric COSSE

Trésorier : Jean-Michel RHODDE

Vice-Trésorier : Didier PINTON

Secrétaire : Isabelle LASCAUX

Vice-Secrétaire : Elodie DUBERNARD

Tout d'abord, nous tenions à rendre un grand hommage à Anne-Marie PINTON qui nous a quittée bien trop tôt en mai 2016, et nous remercions sincèrement Eliette VEYSSIERE pour ces années d'implication au sein du bureau du comité des fêtes.

Un regard en arrière et une nouvelle vision pour demain !

Voici le bilan de l'année 2016 et la présentation du nouveau bureau noté ci-dessus.

Toutes les festivités organisées cette année ont eu un franc succès :

- Commençons par **le Théâtre** qui réunit chaque année, toujours, un peu plus de monde. Une somme de 300 personnes a applaudi les petits et les grands enfants en avril 2016. Nous saluons Bernard PALICOT et les bénévoles qui encadrent les enfants et organisent le spectacle.
- **Les Aubades** réalisées par les jeunes de la commune ont fait l'ambiance... Merci aux habitants de leurs avoir réservé leur meilleur accueil.
- **La Fête Votive** en forme, malgré la pluie, qui a obligé l'annulation du vide grenier mais l'animation foraine a bien fonctionné sur les 3 jours. La nouveauté de cette année a été de reprogrammer le bal du samedi soir, qui a permis à toutes générations de venir fouler le pas de danse et « l'Omelette Géante », le dimanche midi, qui a suscité la curiosité des habitants et a provoqué 120 repas.
- **Le Repas Champêtre** du 13 juillet n'a jamais connu autant de participants. Nous étions 200 personnes !!! la soupe semble bonne ! Merci à Alfred CUTINA de l'animation dansante proposée cette soirée-là. Le bouquet de la soirée a été le feu d'artifice qui ravit petits et grands offert à tous les habitants.
- Le 03 décembre, nous avons récolté pour l'**AFM Téléthon** la somme de 1005 € sur la journée. « La balade surprise » a rassemblé une trentaine de personnes, le concours de Belote a constitué 20 équipes, et le tourin a rassemblé une cinquantaine de personnes.

Nous voulons remercier chaleureusement toutes les personnes qui participent aux manifestations proposées par le Comité des fêtes de Nadaillac. Nous rappelons que nous sommes là dans le but d'animer la commune qui facilite le rassemblement des habitants et qui permet de vivre des moments d'échange et de convivialité. Merci à tous les bénévoles qui offrent leur temps et leur bonne humeur afin que notre but soit atteint.

Nous vous donnons rendez-vous en 2017 avec en plus, deux (voir trois) nouvelles animations :

Février 2017	Balade à vélo pour les jeunes (en cours d'organisation)
18/03/2017	Aligot saucisse avec animation
15 et 16 avril 2017	Le petit théâtre de Nadaillac
27 et 28 mai 2017	Fête votive et vide grenier
13/07/2017	Repas champêtre avec feu d'artifice
08/08/2017	Notre village a du talent (exposition des artistes locaux) Repas Sardinade avec animation
02/12/2017	Téléthon

Nous vous souhaitons une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017 à toutes et à tous !

L'APE

Association des Parents d'Élèves des écoles de Gignac et Nadaillac



Suite au vote de l'Assemblée Générale,
vous trouverez ci-après la composition
du bureau 2016/2017

Co-présidents :
Benoît CHASTANET et Maxime MIEUSSENS

Vice-présidents :
Céline DAYES, Laurent et Corine LECLAIR

Trésorière : Laëtitia THOMAS

Vice-trésorière : Stéphanie TRONCHE
Secrétaire : Fleur PARENTE

Vice-secrétaire :
Audrey MIEUSSENS, Clémentine LEFEBVRE

Les membres du nouveau Bureau tiennent à remercier chaleureusement l'équipe sortante, pour le remarquable travail effectué durant ces dernières années. Un grand merci également à toutes les personnes présentes lors de cette Assemblée Générale.

Nous vous rappelons que l'APE est une association dont l'objet est de récolter des fonds destinés à participer à la vie de nos d'écoles et au bien-être de nos enfants (sortie et voyages, achats de livres et de jeux, spectacles...).

Elle constitue par ailleurs, un parfait vecteur d'intégration pour les parents, nouveaux arrivants dans nos communes, et permet de créer des moments d'échanges et de partage entre les parents et les enfants, lors de rendez-vous conviviaux.

Dates des manifestations faites et à venir

Afin de financer divers projets des écoles de Gignac et Nadaillac, l'APE vous propose :

- Une vente de brioches nature et chocolat : vendredi 25 novembre 2016
- Spectacle de Noël : proposé aux enfants des 2 écoles, le jeudi 15 décembre à NADAILLAC
- Loto des écoles : samedi 25 février 2017, à la salle des fêtes de GIGNAC
- Soirée à thème : le samedi 22 avril 2017, à la salle de fêtes de NADAILLAC
- Fête de l'école : le samedi 24 juin 2017, à la salle de fêtes de GIGNAC

Ces manifestations se font en lien avec des activités proposées lors du périscolaire pour les décorations, confections de fèves et de couronnes, réalisations de gâteaux....

Il est rappelé que l'ensemble des parents d'élèves sont membres de droit de l'APE. De ce fait, les réunions sont ouvertes à toutes et à tous ; des convocations circuleront dans les cahiers des enfants. L'organisation des manifestations n'est possible qu'avec l'aide de TOUS, nous comptons sur vous !

Nous souhaitons enfin remercier, les enseignants pour leur implication, les personnels communaux pour leur dévouement, les municipalités de Gignac et Nadaillac pour leur soutien, ainsi que les habitants de nos villages qui participent à nos activités.

Pour tous renseignements, idées, ou autres sujets, vous pouvez contacter les membres du bureau par mail à l'adresse suivante : apegignacnadaillac@hotmail.fr ou sur notre page Facebook **APE-Gignac/Nadaillac/Estivals**.

Services communaux

SECRETARIAT DE MAIRIE :

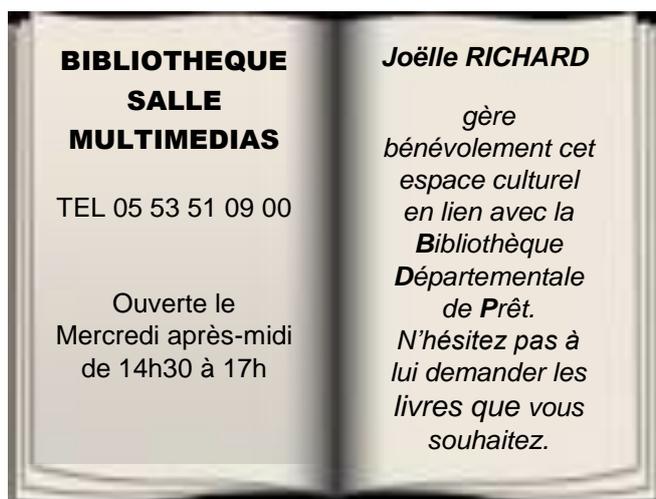
Le secrétariat de mairie est ouvert à la population :

- ✓ Le lundi de 9 heures à 12 heures
- ✓ Le mercredi de 14 heures à 18 heures
- ✓ Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

☎ : 05 53 51 01 45

📠 : 05 53 51 53 31

@ : mairie.nadaillac@wanadoo.fr



© Corbis Photo - sap1313281

GARDERIE ECOLE

**La garderie ouvre ses portes
le matin à 7 heures 15**

**Le soir les enfants sont
gardés jusqu'à 19 heures**
(Se renseigner auprès de la
mairie si besoin)

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI / MARDI = 9 H – 12 H

MERCREDI = 10 H – 12 H

JEUDI / VENDREDI = 9 H – 12 H

**AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

TEL : 05 53 51 09 00

N° de téléphones utiles

SAMU : 15

POMPIERS : 18

Gendarmerie : 17

SALIGNAC : 05 53 28 66 85

ALLO MALTRAITANCE EN DORDOGNE : 05 53 53 39 77

Informations diverses

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

A L'AGE DE 16 ANS

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :
05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de :
08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de :
08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30
csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

RECENSEMENT DE LA POPULATION NADAILLACOISE

RAPPEL

Recensement prévu sur Nadaillac
du 19 janvier au 18 février 2017

Merci de réserver votre meilleur accueil à
Aubert Couraye du Parc agent recenseur
mandaté par la commune.

Il expliquera aux familles qui le souhaitent
comment faire sa déclaration sur Internet.

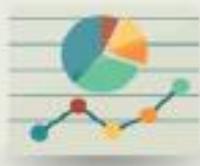
DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Prévention des incendies de forêt

RESPECTEZ LE NOUVEL ARRETE PREFECTORAL DU 14 MARS 2013

L'arrêté s'applique dans les zones sensibles au risque d'incendie de forêt c'est-à-dire sur **tous les terrains situés dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes.**

Mais aussi **sur les terrains non forestiers** (terrains agricoles, jardins, espaces verts, friches...) **situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations forestières, reboisement, coupes rases, landes.**

Dans ces zones sensibles,

l'usage du feu est totalement interdit pendant les périodes à risque élevé du 15 février au 15 mai puis du 15 juin au 15 octobre,

toute incinération (écobuage, brûlage de déchets verts...) est interdite.

Il est également interdit de fumer et d'utiliser des matériels à flamme nue comme les réchauds, les barbecues...

L'usage du feu est réglementé pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin ⁽¹⁾ puis du 16 octobre au 14 février.

Seuls les propriétaires peuvent procéder à des incinérations après les avoir déclarées en mairie (lorsque la surface à incinérer est supérieure à 100 m² ou le volume à brûler supérieur à 3 m³)

et en respectant certaines règles :

(pas de feu en présence de vent, délimitation des parcelles d'écobuage et des places à feu, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir...).

Le débroussaillage est obligatoire, les propriétaires des constructions (maisons, dépendances, ateliers...) situées en zone sensible doivent débroussailler 50 mètres autour de ces constructions ⁽²⁾. En zone urbaine, chaque propriétaire doit débroussailler la totalité de sa parcelle.

Le débroussaillage doit permettre d'éviter la propagation du feu. Il consiste à dégager le sous-bois : couper la végétation basse (herbes sèches, broussailles, arbustes denses...) et élaguer les branches basses.

Pour plus de détails :

Consultez le site portail des services de l'Etat <http://www.dordogne.pref.gouv.fr>

rubrique « [Les actions de l'Etat – agriculture et forêt – forêt et bois](#) »

Vous y trouverez les informations sur la prévention du risque et les documents téléchargeables : arrêté du 14 mars 2013, plaquette d'information sur le débroussaillage, approche cartographique de la zone sensible...

Ou contactez votre mairie ou la Direction Départementale des Territoires – Pôle Forêts – 05 53 45 56 00

(1) Attention en fonction des conditions climatiques, l'interdiction totale d'usage du feu en zone sensible peut être prolongée au-delà du 15 mai – Renseignez-vous en mairie ou sur le site Internet de la préfecture.

(2) Si la profondeur de 50 mètres dépasse les limites de la propriété concernée, le débroussaillage doit être effectué sur les fonds voisins après avoir informé les propriétaires (articles L322-3-1 et R322-6 du code forestier).

Charte Zéro Pesticide

Nos espaces verts (massifs floraux, arbustifs, terrains sportifs, jardins et cimetière) et les voiries doivent être entretenus pour des questions d'esthétisme, de sécurité et de bien-être de la population. Les pesticides également appelés produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides, biocides...) sont utilisés sur ces espaces pour limiter la prolifération des herbes et pour lutter contre certains ravageurs ou maladies des plantes. L'utilisation de ces produits n'est pas sans risques tant pour la santé de l'utilisateur et des usagers que pour l'environnement : ils peuvent être une source importante de pollution des eaux, des sols, de l'air ou encore de la biodiversité.

La loi 2015-992 du 17/08/2015 interdit, à partir du 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides par les collectivités territoriales. Le conseil municipal a donc décidé de s'engager à signer la charte départementale « Zéro Pesticide » et bénéficie ainsi des aides octroyées aux communes par l'agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil départemental.

Dès le 1^{er} janvier 2017, les pesticides seront interdits dans les espaces publics, voiries, promenades ouvertes au public et les produits les plus dangereux interdits à la vente en libre-service pour le « grand public ». Notre commune se doit de montrer l'exemple en agissant concrètement pour préserver les milieux indispensables à notre présent et à l'avenir de nos enfants.

Au 1^{er} janvier 2019, de nombreux produits phytosanitaires ne pourront plus être vendus ni utilisés par les jardiniers amateurs ; chacun devra repenser son jardin, utiliser des produits moins dangereux et privilégier des solutions alternatives.

Ce changement de pratiques impliquera aussi un changement d'aspect de certains espaces. Dès à présent, et même s'il appliquait déjà partiellement la consigne, Bruno Leymarie a pour mission de ne plus employer de pesticides aux abords des zones sensibles (école, stade de foot...). Vous êtes invités à en faire de même autour des concessions du cimetière et des devants de portes sur la voie publique (trottoirs, talus...).

D'une façon générale, nombreux sont les endroits où l'on peut faire s'épanouir la végétation spontanée : les pieds de murs, les ronds d'arbres. Nous avons la chance, contrairement à certaines communes, d'avoir un cimetière déjà enherbé ce qui nécessitera très peu de changements à ce niveau.

Il est nécessaire que notre perception de l'herbe sur les espaces publics évolue, la flore spontanée ne doit plus être considérée comme quelque chose de sale mais comme une manifestation de la nature dans les rues. Arrêter l'usage des pesticides passe avant tout par un bon choix de végétaux, de bonnes techniques de plantation et des techniques d'entretien adaptées.

Avec l'aide des services spécialisés du Conseil départemental et l'appui de la population, nous sommes certains de parvenir à embellir notre village.

Nous comptons sur votre tolérance et votre civisme car nous aurons besoin de votre soutien pour mettre en œuvre cette transition dans l'intérêt de tous.

Ordures ménagères et déchets recyclables



LE TRI DES DECHETS : CONSIGNES ET DEVENIR

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

→ JE DÉPOSE
EN VRAC, PAS DANS UN SAC
DANS LE BAC JAUNE OU LE POINT
RECYCLAGE OU LA BORNE JAUNE



BOUTEILLES ET FLAÇONS EN PLASTIQUE
y compris bouteilles d'huile alimentaire

EMBALLAGES MÉTALLIQUES
boîtes de conserve, cannettes, bidons, barquettes en aluminium, aérosols en acier ou en aluminium



BOÎTES ET SUREMBALLAGES EN CARTON
cartonnettes d'emballage vidées, briques alimentaires



PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES

→ JE DÉPOSE
EN VRAC, PAS DANS UN SAC
DANS LE BAC JAUNE OU LE POINT
RECYCLAGE OU LA BORNE BLEUE



JOURNAUX, MAGAZINES
sans le film plastique



COURRIER, LETTRES



PUBLICITÉS, PROSPECTUS



LIVRES, CAHIERS



ENVELOPPES, PAPIERS



CATALOGUES, ANNUAIRES

VERRE

→ JE DÉPOSE
EN VRAC, PAS DANS UN SAC
SANS BOUCHON NI CAPSULE
DANS LE POINT RECYCLAGE
OU LA BORNE VERTE



RESTES DE REPAS, DÉCHETS SOUILLÉS



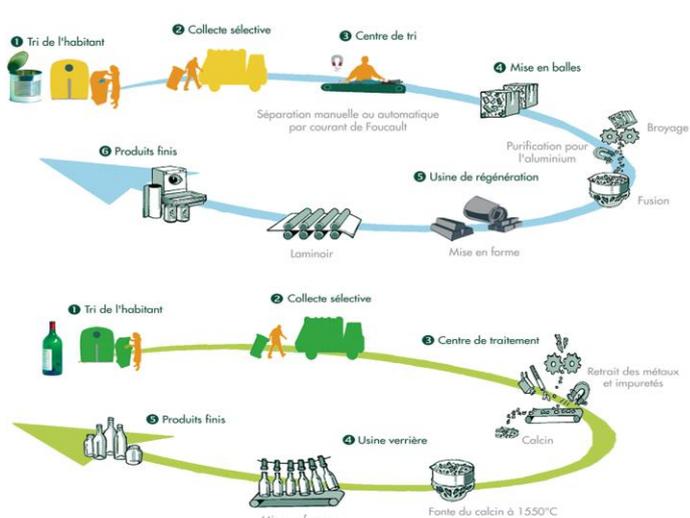
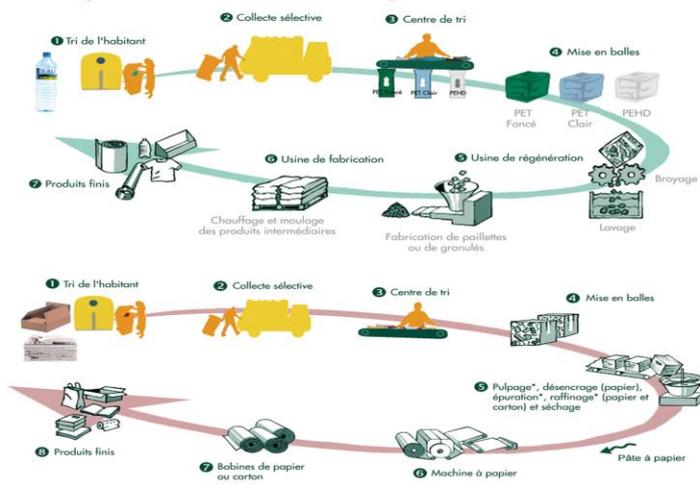
FILMS ET SUREMBALLAGES PLASTIQUE



VAISSELLE JETABLE, BARQUETTES EN POLYSTYRÈNE

LES INTERDITS
à déposer en sac fermé
avec les ordures ménagères

Tri, Collecte et après ?



* pulpage : brassage dans l'eau permettant de rompre les liaisons entre les fibres de cellulose
épuration : séparation des fibres des éléments qui leur sont associés (caille, verres, agrafes)
raffinage : traitement en vue d'obtenir l'hydratation, la fibrillation ou la coupe des fibres

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

ST PANTALEON DE LARCHÉ ☎ 05 55 87 92 77 - CONDAT SUR VEZERE ☎ 05 53 51 03 44 Vermeil –
ST PANTALEON DE LARCHÉ - Les Veyssières – CONDAT SUR VEZERE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
sauf les jours fériés

Aide sociale et Aide à domicile



Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi 8h30 à 17 h

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Fenelon intervient sur les 19 communes du territoire : Archignac, Borrèze, Calviac en Périgord, Carlux, Carsac-Aillac, Cazoulès, Jayac, Nadaillac, Orliaguet, Paulin, Peyrillac et Millac, Prats de Carlux, Sainte Mondane, Saint-Crépin et Carluçet, Saint-Geniès, Salignac-Eyvigues, Simeyrols, Saint Julien de Lampon, Veyrignac.

Le CIAS vous propose un service d'aide à domicile et un service de portage de repas.

Le **service d'aide à domicile** s'adresse d'une part aux **personnes en perte d'autonomie** (aide au lever, aide au coucher, aide à la toilette, préparation des repas, aide à la prise des repas...) **et** d'autre part aux **personnes souhaitant simplement se libérer de certaines tâches** (ménage, repassage...). A votre demande, nous nous déplaçons à votre domicile pour étudier avec vous la prestation la mieux adaptée à votre situation. Si nécessaire, nous vous accompagnons dans vos démarches pour constituer un dossier de prise en charge.

Le **service de portage de repas** s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent bénéficier d'un repas livré à leur domicile. Les inscriptions doivent parvenir impérativement 48 heures à l'avance au CIAS, en téléphonant au 05 53 30 45 51 pour le secteur de Carlux et au **05 53 31 23 06 pour le secteur de Salignac**.

Les repas sont livrés en liaison froide, en matinée. Ils sont conditionnés en barquettes filmées et le réchauffage des plats peut se faire de manière traditionnelle (casserole, poêle, plat à four...) ou au four micro-ondes.

Un repas est composé d'un potage, d'un hors d'œuvre, d'un plat principal (viande et légume), d'un fromage, d'un dessert et d'un morceau de pain.

La facturation de ces services donne lieu à l'établissement d'une facture mensuelle. Une attestation fiscale vous est délivrée annuellement afin que vous puissiez bénéficier de la réduction d'impôts.



Centre Intercommunal d'Action Sociale

Maison Relais des Services Publics
24370 CARLUX
Tél : 05 53 30 45 51
Fax : 05 53 31 24 17
cias@paysdefenelon.fr



Antenne de Salignac

Pôle des Services Publics
1, Place de la Mairie
24590 SALIGNAC-EYVIGUES
Tél : 05 53 31 23 06
aidedomicile.salignac@paysdefenelon.fr



La Croix Rouge Française soutient les personnes en difficulté grâce à la distribution de colis alimentaire les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois de 9h30 à 11h30, au n°22 route de Brive à SALIGNAC-EYVIGUES (maison à côté de l'église).

Cette aide est soumise à un barème, suivant les revenus et les charges du foyer, des justificatifs sont demandés lors de la constitution du dossier. Actuellement, une quinzaine de foyers bénéficient de cette aide sur notre territoire.

Tous les dons en nature ou argent sont acceptés.

La vestiboutique est ouverte de 10h à 12h à la même adresse les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois. La vente est ouverte à tout le monde sans condition.

Vous trouverez des vêtements pour enfants, adultes, du linge de maison et des jouets. Le produit de ces ventes sert à financer des actions de proximité.

Vous pouvez également déposer vos vêtements (propres, non percés et en bon état) les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois, au même endroit et toujours de 9h30 à 11h30.

TELE ASSISTANCE de la Dordogne

Vivre et vieillir chez soi

Afin de lutter contre l'isolement et le sentiment d'insécurité, les personnes âgées peuvent avoir recours un service de téléassistance. Différents organismes associatifs ou no peuvent proposer un tel dispositif. Attaché à la dimension sociale e ce service, le Département a délégué la téléassistance ou les publics les plus vulnérables à Cassiopea.

Vous souhaitez vous équiper en téléassistance ?

Le Conseil départemental de la Dordogne peut participer financièrement à ce dispositif dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Pour cela, une délégation de service public a été confiée à l'association CASSIOPEA.

Ce service peut intervenir auprès des bénéficiaires de l'APA pour la mise en place et la gestion administrative du dispositif. Il dispose d'un centre d'écoute situé en Dordogne, à Périgueux.

Il s'agit d'un dispositif d'alarme relié à une centrale d'écoute 24h/24 et 7j/7, actionné par une simple pression sur un boîtier portatif ou par l'intermédiaire d'un bracelet. Il assure une intervention rapide, en cas de chute ou de malaise.

La transmission de l'appel se fait automatiquement vers la centrale d'écoute qui assure une permanence continue et déclenche le dispositif d'aide le plus approprié (famille, voisin, médecin, secours, gendarmerie...).

L'abonnement mensuel peut être intégré dans le plan d'aide de l'APA dans la limite d'un plafond départemental.

Pôle Personnes Agées

CONSEIL GENERAL

Direction Départementale de la Solidarité et
de la Prévention (DDSP)
Cité Administrative Bugeaud – CS 70010 24016
PERIGUEUX Cedex

Tél. 0553026674 / 0553026675

0553026671

Fax. 0157672937

L'ARMÉE DE TERRE
RECRUTE
15 000 POSTES



SENGAGER.FR

VOTRE VOLONTÉ. NOTRE FIERTÉ.

L'information du recrutement de l'armée de Terre de la DORDOGNE OCTOBRE 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2016 nous avons recruté 55 jeunes périgourdiens

21 rejoindront des Régiments d'Infanterie tel que le 126^{ème} RI à Brive, le 1^{er} RI à Sarrebourg
6 des régiments du Génie (31^{ème} RG à Castelsarrasin, 19^{ème} RG à Besançon)
6 des régiments de Cavalerie (501^{ème} RCC à Mourmelon)
5 des régiments de logistique (groupement de soutien à Pau)
3 des régiments d'Artillerie (68^{ème} RAA à La Valbonne, 93 RAM à Varces)
3 des régiments du matériel (3^{ème} RMAT à Muret)
3 la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et la sécurité civile de Brignoles
3 des régiments de Transmissions (28^{ème} RTRS à Issoire)
1 le régiment Médical à La Valbonne
4 l'École des sous-officiers à Saint-Maixent

Signatures de contrats à la Préfecture de Dordogne.



Huit jeunes périgourdiens âgés d'une vingtaine d'années ont signé leur engagement dans l'armée de terre le mardi 6 septembre 2016, dans les locaux de la Préfecture de Dordogne à Périgueux.

Un recrutement qui a quasiment doublé ces dernières années dans le département.



AU CONTACT

A chacun son parcours

Il n'y a pas de profil particulier pour rentrer dans l'armée de Terre. Nous proposons une palette d'environ 120 spécialités qui permettent à chacun en fonction de sa personnalité et de ses diplômes, de trouver sa voie.

Conditions d'engagement :

- être de nationalité française,
- être apte physiquement,
- satisfaire aux épreuves de sélection.
- avoir effectué sa JDC



Le saviez-vous ? En 2016, le recrutement pour l'Armée de Terre est de plus de 15 000 soldats.

Le saviez-vous ? Sur une année, 700 000 jeunes (de 16 à 24 ans) sont sensibilisés sur la Défense lors de leur présence aux Journées Défense et Citoyenneté (JDC).



NOTRE SECURITE

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (bijoux, tableaux...).



Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Connectez vous vite sur :

<http://www.liste-objets-voles.fr>



Ou télécharger gratuitement l'application Cambrio Liste pour Apple ou Androide



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences



Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Partenaire de votre sûreté



- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégonflage...) Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseur d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

En savoir plus sur :

<http://www.referentsurete.com>



LE ROLE DES CITOYENS EN MATIERE DE VIGILANCE

Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent.

En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis ou limiter sa portée et, ainsi sauver des vies.

I – POURQUOI SIGNALER UN COMPORTEMENT SUSPECT ?

En étant attentif à son environnement quotidien, tout citoyen peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte. L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

L'organisation d'un attentat requiert le plus souvent une préparation et des moyens humains et matériels. La plupart des terroristes font d'abord l'objet d'un repérage pour identifier les mesures de sécurité mises en place afin de les contourner, les chemins d'accès etc.

A l'occasion des différentes phases de l'élaboration d'une telle opération, les terroristes sont contraints, à un moment ou à un autre de s'exposer.

II – COMMENT DETECTER UNE SITUATION SUSPECTE ?

La préparation d'une action terroriste n'a pas toujours la perfection que l'on imagine. Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter.

Faites appel à votre bon sens et à votre intuition. Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement.

Il faut par conséquent apprendre à être un observateur de son environnement (voisinage, vie professionnelle, transports en commun, etc.).

III- COMMENT SE PREPARE LA PLANIFICATION D'UNE ACTION TERRORISTE ?

Comprendre la manière dont se planifie une action violente peut vous aider à déceler certains indices de préparation. Quel que soit le niveau d'expérience des terroristes, ils prépareront leur action de la manière suivante : choix des cibles, préparation de l'action et mise en place.

Le choix des cibles

Les actions terroristes peuvent viser des cibles symboliques (des personnalités, une communauté, un corps de métiers représentant l'Etat, etc.) ou indifférenciée (population dans son ensemble) pour créer un climat de terreur et/ou toucher les intérêts économiques du pays.

La préparation de l'action

Les terroristes conduisent nécessairement des reconnaissances de la cible visée pour en identifier les vulnérabilités et déterminer le mode d'action qui leur permettra d'atteindre l'objectif visé :

- Reconnaissance physique du site ciblé, seul, en binôme ou en groupe (possible communication par gestes, chronométrage, présence d'une même personne sur le même lieu plusieurs fois sans raison apparente, stationnement prolongé d'un véhicule avec des personnes à bord, etc.) ;

- Rassemblement d'un maximum d'informations sur la cible :
 - ✓ Recherches de complicités internes ;
 - ✓ Demandes de renseignements sur les mesures de sécurité par le biais de discussions en apparence anodines ;
 - ✓ Observation de la manière dont se déroulent les contrôles de sécurité voire test de ces mêmes contrôles via de fausses alertes (type alerte à la bombe) ;
 - ✓ Prises de vues (photographie ou film) des infrastructures du site ciblé et du dispositif de protection mis en place (porte d'entrée d'un ministère, patrouille de militaires, etc.) ;
 - ✓ Prises de notes sur les dispositifs de sécurité (plan du site, positionnement des caméras de surveillance, des portes d'entrées et de sortie, etc.) ;
 - ✓ Recherches d'informations par internet (réseaux sociaux, plans et vues aériennes, etc.) ;
 - ✓ Utilisation de techniques de dissimulation ou de camouflage.

La phase précédant l'action

Un individu sur le point de commettre une attaque terroriste dissimulera probablement des armes : couteau, fusil d'assaut, arme de poing, ceinture d'explosifs, munitions, etc.

Il aura donc une tenue adaptée et pourra :

- ✓ Porter un sac anormalement lourd ou déformé par une arme ;
- ✓ Porter des protections (genouillères, gilet pare-balle) ;
- ✓ Avoir une tenue inappropriée pour la saison ou suffisamment ample pour cacher une arme ;
- ✓ Dissimuler une arme dans le dos afin de franchir un point de contrôle qui se limiterait à l'ouverture des vestes sans palpation ;
- ✓ Montrer des signes de nervosité ou de méfiance en contraste avec l'environnement.

Une attaque à l'explosif peut également être réalisée. Certaines situations doivent vous alerter :

- ✓ Un colis ou un sac abandonné. Un sac positionné dans un lieu de passage important doit entraîner un signalement ;
- ✓ Un véhicule en stationnement prolongé depuis longtemps à proximité d'un lieu de rassemblement (marché, lieu de culte, etc...) ou d'un site sensible (mairie, ambassade, etc...).

IV – COMMENT SIGNALER ET REAGIR ?

Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, restez discret.

Observez et mémorisez des éléments objectifs qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.).

Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels.

Appelez les forces de sécurité intérieure au :

17, 112 (ou 114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler)